

DÉPARTEMENT
DU TERRITOIRE DE BELFORT

MAIRIE de BOTANS
90400

Tél : 03 84 21 54 12
secretariat@mairie-botans.com



Compte-rendu de réunion

Conseil Municipal
du 3 septembre 2020
à 20h00
à la salle communale de Botans
située 29 grande rue

Présents :

Mmes Béatrice AUBRY - Marie-Noëlle BALLARE - Marie Laure FRIEZ - Séverine HENRY -
Hélène MARTIN - Bénédicte PIGUET.

MM. Frédéric BLANC - Frédéric COLLAS - Mahomed KADOURI - Alex THOMAS - Denis WEISS.

Procurations : /

Absents : /

Secrétaire de séance : M. Frédéric BLANC.

Plan de soutien à l'économie locale : demande de subvention pour le projet d'entourage d'un terrain communal situé le long du canal

Madame le Maire expose :

Suite aux dépôts sauvages récurrents, ainsi qu'à la présence de plusieurs camions garés sans autorisation, la municipalité souhaite fermer le terrain acheté récemment à VNF en installant une clôture. Ce terrain est important pour la commune car il sera réservé à un projet ultérieur ne pouvant pas se concrétiser dans l'immédiat.

Une subvention de 50% sur le montant HT est susceptible d'être accordée par le conseil départemental dans le cadre du plan de soutien à l'économie locale si :

- le bon de commande est notifié entre le 1^{er} juillet et le 30 novembre
- les travaux sont terminés au plus tard le 31 décembre

3 devis ont été demandés pour une clôture soudée de 1,75 m de hauteur, avec piquets métalliques, fils et raidisseurs et jambes de force :

	H.T.	T.T.C.
SARL Le Savoir Vert	9 735,00 €	11 682,00 €
TECHNOVERT	6.906,92 €	8 288,30 €
Entreprise François DIOGUARDI	6 900,00 €	8 280,00 €

Madame le Maire propose de valider :

- le devis de l'entreprise François DIOGUARDI
- le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
H.T.	6 900 €	Fonds propres ou/et emprunt	3 450 €	50%
T.T.C.	8 280 €	Conseil département	3 450 €	50%
Montant de l'autofinancement (fonds propres, emprunt)		4 830 €	T.T.C.	

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** une aide financière auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du plan de soutien à l'économie locale, d'un montant de 3 450 €.
- **ADOPTE** l'opération qui s'élève à 6 900 € (soit 8 280 T.T.C.)
- **VALIDE** le devis de l'entreprise François DIOGUARDI.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté.
- **S'ENGAGE** à respecter la période de réalisation de l'opération : fin des travaux au 31 décembre 2020.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Les crédits ont été inscrits au budget 2020.

Plan de soutien à l'économie locale : demande de subvention pour le projet d'aménagement d'un terrain de boules

Madame le Maire expose :

Suite à des actes de malveillance survenus par le passé, la salle des fêtes de la Commune de Botans a été sécurisée par la pose d'une clôture et d'un portail autour du parking, ce qui ne permet pas l'accès au terrain de boules attenant. Plusieurs administrés demandent aujourd'hui l'accès.

Le projet d'aménagement envisagé consiste à installer un portillon et une clôture afin :

- D'avoir uniquement l'accès au terrain de boules, tout en continuant à sécuriser la Salle des Fêtes.
- De mettre mise à disposition un terrain de boules aux habitants de Botans.

Une subvention de 50% sur le montant HT est susceptible d'être accordée par le conseil départemental dans le cadre du plan de soutien à l'économie locale si :

- le bon de commande est notifié entre le 1^{er} juillet et le 30 novembre.
- les travaux sont terminés au plus tard le 31 décembre.

3 devis ont été demandés :

	H.T.	T.T.C.
SARL le Savoir Vert (manque portillon)	1 990,00 €	2 388,00 €
TECHNOVERT	3 265,39 €	3 918,47 €
Entreprise François DIOGUARDI	3 246,00 €	3 895,20 €

Madame le Maire propose de valider :

- le devis de l'entreprise François DIOGUARDI
- le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
H.T.	3 246,00 €	Fonds propres ou/et emprunt	1623 €	50%
T.T.C.	3 895,20 €	Conseil département	1623 €	50%
Montant de l'autofinancement (fonds propres, emprunt) :		2272,20 €	T.T.C.	

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** une aide financière auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du plan de soutien à l'économie locale, d'un montant de 1 623 €.
- **ADOPTE** l'opération qui s'élève à 3 246 € (soit 3 895,2 T.T.C.).

- **VALIDE** le devis de l'entreprise François DIOGUARDI.
- **S'ENGAGE** à respecter la période de réalisation de l'opération : fin des travaux au 31 décembre 2020.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Les crédits ont été inscrits au budget 2020.

DSIL 2020 : Demande de subvention pour le renouvellement des fenêtres et des portes d'un bâtiment communal

Madame le Maire expose :

Les fenêtres et les portes du bâtiment communal situé au 29 Grande rue sont très vétustes et les joints ne sont plus étanches.

Le bâtiment comporte une cave, un premier étage dont l'espace est dédié aux activités de la Municipalité (salle de réunion, WC, local employé communal), un deuxième étage et les combles réservés au logement communal.

Le 1^{er} objectif est de renouveler :

- Les fenêtres pour le logement communal.
- Les fenêtres, la porte d'entrée ainsi que 2 portes intérieures pour l'espace dédié aux activités de la Municipalité.

Dans le but :

- D'améliorer le confort à l'intérieur du bâtiment.
- D'avoir une meilleure isolation.
- De réaliser des économies d'énergie.

Le 2^{ème} objectif est d'installer des fenêtres de cave :

Dans le but d'avoir une meilleure isolation pour la chaudière.

Une subvention pouvant aller jusqu'à 80% du montant H.T. est susceptible d'être accordée par l'état dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020. L'autofinancement doit être de 20 %.

Madame le Maire propose de valider le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût estimatif de l'opération HT :

Travaux : Salle Communale : _____ 12 452,98 €
Logement : _____ 7 016,74 €

TOTAL COÛT HT : _____ 19 469,72 €

Fonds privés :

Recettes nettes sur 5 ans	Location logement	Loyer : 500€/mois	Total des recettes nettes sur 5 ans :
			30 000 €

Logement				
superficie en m2	prix moyens du m ² à Botans pour un appartement	valeur du bien	travaux logement	Pourcentage travaux /valeur du bien
78	1 602,00 €	124 956,00 €	7 016,74 €	5,62%

Loyers sur 5 ans	30 000,00 €
base recettes proratisées aux travaux à déduire du coût global pour obtenir la base éligible	1 684,61 €

TOTAL FONDS PRIVÉS :	1 684,61 €
-----------------------------	-------------------

Financements publics :

Financements publics concernés		Montant de la dépense éligible à financer par des fonds publics	Pourcentage	Montant de l'aide
DSIL	Sollicité	17 785,11 €	80%	14 228,09 €
Autofinancement	Fonds propres	17 785,11 €	20%	3 557,02 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		17 785,11 €	100%	17 785,11 €

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **SOLLICITE** une aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local d'un montant de 14 228,09 € H.T. (soit 17 073,70 T.T.C).
- **ADOPTE** l'opération qui s'élève à 19 469,72 € H.T. (soit 23 363,66 T.T.C) suivant devis.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté.
- **PREVOIT** la réalisation de l'opération en novembre/décembre 2020.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Les crédits ont été prévus au budget 2020.

Balayage de la voirie : validation d'un devis

Madame le Maire expose :

La Municipalité souhaite effectuer un balayage de la voirie, avec une balayeuse, en automne ou au début de l'hiver.

Plusieurs devis ont été sollicités pour une longueur de voirie de 1270 ml :

	H.T.	TVA	TTC
ROGER MARTIN	625 €	20.00%	750.00 €
COLAS	595 €	20.00%	714.00 €
BELFORT TOUS TRAVAUX	284 €	20.00%	340.80 €
AFC	344 €	10.00%	378.40 €

Madame le Maire propose de valider le devis de «Belfort Tous Travaux», comprenant (prix en HT) :

- Le balayage : 97 €/heure avec une estimation de 2 heures
- Les frais de décharge (15 €)
- Les plus-values : rampe HP300 bars de pression (25 €/heure), brosse de désherbage (25 €/heure), curage du réseau (25€/heure)

Pour un montant estimé à 284 € HT soit 340,80 € TTC.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de balayer la voirie en automne ou début de l'hiver.
- **VALIDE** le devis de «Belfort Tous Travaux» estimé à 284 € HT soit 340,80 € TTC pouvant être modifié en fonction du temps passé.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents y afférent.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

Abattage d'un sapin sur une parcelle communale : validation d'un devis

Madame le Maire expose :

Les habitants du 3 bis rue de Froideval ont signalé, à Madame le Maire, «un sapin malade et dangereux» proche de leur habitation. Ce sapin est situé sur une parcelle de la Commune de Botans.

Par précaution, afin d'éviter tout risque pour les habitations situées rue de Froideval et Verger Roulot, Madame le Maire propose l'abattage de l'arbre.

3 devis ont été sollicités, 2 entreprises ont répondu :

	H.T.	T.T.C.
Yannick FERRARI	750 €	900 €
Entreprise François DIOGUARDI	900 €	1 080 €

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'abattre l'arbre situé sur une parcelle de la Commune.
- **VALIDE** le devis de Yannick FERRARI pour un montant de 750 € HT soit 900 € TTC.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents y afférent.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020.

Composition de la Commission d'appel d'offres - Modification de la délibération n° 11-2020 :

Madame le Maire expose :

Les services de la Préfecture ont informé Madame le Maire que la délibération prise le 23 mai 2020, concernant la composition de la commission d'appel d'offres, n'est pas conforme aux dispositions du code général des collectivités territoriales. Ils demandent que cette délibération soit retirée et de reprendre sa rédaction conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT.

Le conseil municipal doit procéder à une nouvelle élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, ont désigné les membres de la commission d'appel d'offres :

- Présidente : Mme Marie-Laure FRIEZ
- Titulaires : MM. Frédéric COLLAS - Alex THOMAS - Denis WEISS
- Suppléants : Mmes Béatrice AUBRY - Séverine HENRY et M. Frédéric BLANC

Grand Belfort : désignation des représentants à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Madame le Maire expose :

Par délibération du 24 juillet 2020, le conseil communautaire du Grand Belfort communauté d'agglomération (GBCA)

- A créé une Commission locale d'évaluation des charges (CLECT) transférées entre le GBCA et ses communes membres.
- A fixé, pour la durée du mandat, sa composition comme suit : 4 représentants titulaires du GBCA et un représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant de chaque commune membre.

Madame le Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal des 2 représentants pour siéger au sein de la CLECT.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- De **NOMMER** Mme Marie-Laure FRIEZ comme représentant titulaire de la Commune de Botans.
- De **NOMMER** M. Frédéric BLANC comme représentant suppléant de la Commune de Botans.

Seuls candidats, pour siéger au sein de la CLECT du Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

Mise à disposition de la Salle Communale située 29, grande rue

Madame le Maire rappelle :

L'ancienne classe d'école située au 29 grande rue, ne servant plus, la Municipalité a rénové et mis aux normes cette salle dans le but d'être :

- un endroit de convivialité pour les habitants de Botans
- une salle annexe à la Mairie pour réunions en cas de besoin.

Madame le Maire propose une mise à disposition :

- Aux habitants et associations de Botans au tarif de 10 €/demi-journée.
- Aux Associations de Botans pour leurs réunions à titre gratuit
- A Madame Gerardin, sophrologue, pour 2 séances de sophrologie par semaine au tarif de 10 €/séance, dans le but d'offrir cette animation aux habitants de la commune en plus d'extérieurs à la Commune.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'une mise à disposition de la salle communale aux habitants et associations de Botans, ainsi que pour des séances de sophrologie.
- **VALIDE** les tarifs pour la location de la Salle Communale, située 29 Grande rue, tels que proposés soit:
 - 10€ demi-journée pour les habitants et associations de Botans.
 - Gratuit pour les réunions des associations de Botans.
 - 10 € /séance de sophrologie.

Entrave à la circulation sur un chemin rural : mandatement d'un avocat

Madame le Maire expose :

Vu les articles D161-14 à D161-19 du code rural :

- Il est expressément fait défense de nuire aux chaussées des chemins ruraux et à leurs dépendances ou de compromettre la sécurité ou la commodité de la circulation sur ces voies, notamment : de labourer ou de cultiver le sol dans les emprises de ces chemins et de leurs dépendances.

- Nul ne peut, sans autorisation délivrée par le maire, faire aucun ouvrage sur les chemins ruraux et notamment : ouvrir, sur le sol de ces chemins ou de leurs dépendances, aucune fouille ou tranchée ou enlever de l'herbe, de la terre, du gravier, du sable ou autres matériaux, y installer des canalisations, y faire aucun dépôt, de quelque nature que ce soit, y étendre aucune espèce de produits ou matières.

Vu que le chemin rural cadastré ZB 163, appartenant à la commune de Botans, a été labouré et est entravé par une barrière.

Madame le Maire va transmettre un courrier de mise en demeure sollicitant la remise en état d'origine du chemin cadastré ZB163 en précisant un délai de réalisation.

Madame le maire propose de :

- Mandater un avocat pour l'assister dans cette affaire.
- De saisir la justice en cas de non remise en état du chemin dans le délai imparti.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'aide d'un avocat.
- **AUTORISE** Madame le Maire à saisir la justice dans le cas où le chemin ne serait pas remis en état.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2020.

Questions et informations diverses

Demandes d'Urbanisme

Accord à la Déclaration préalable pour l'installation d'un tunnel de stockage au lieudit «Derrière Lota»

Déclaration préalable de la mairie pour l'accessibilité du musée agricole.

Déclaration préalable de la mairie pour le ravalement de façade au 29 Grande rue

Déclaration préalable pour la réfection de la toiture au 8 Grande rue

Ravalement de façade du bâtiment « ancienne école »

L'échafaudage a été installé lundi 17 août, les pierres entourant les fenêtres ont été nettoyées.

Commission de Contrôle de la liste électorale

Madame Béatrice Aubry est désignée pour siéger à la commission de contrôle de la liste électorale.

Doublement RN 1019

Le Carottage de la chaussée est planifié au 01/09/2020.

Recherche de 2 chambres télécom

La recherche de 2 chambres télécom est planifiée du 17/08/2020 au 17 octobre 2020, Zac des Saules et Rue du Port.

Réunion fourrière du 21.07.2020

Le conseil syndical intercommunal de la fourrière animale du Territoire de Belfort s'est réuni le 21 juillet 2020. Mme Christiane Einhorn a été réélue au poste de Présidente. Un vice-président ainsi que cinq autres membres ont été élus. La Présidente a proposé de maintenir le taux d'indemnité de sa fonction à 3.15% soit 357,54€ bruts/trimestre. Le taux d'indemnité du Vice-Président est égal à la

moitié de celui de la Présidente, soit 183.77€ bruts/trimestre. Une visite de la fourrière sera organisée pour les élus.

Ecoles

Monsieur Eugène KRANTZ, Directeur Académique du Territoire de Belfort, s'est rendu mardi 1^{er} septembre à Dorans, où 180 élèves de la maternelle au primaire reprenaient le chemin de l'école. Que ce soit en maternelle ou en primaire, la rentrée scolaire s'est bien passée. Après un rappel des gestes barrières, chacun était content de retrouver ses camarades de classe et prêt à travailler.

Travaux effectués

- Un arbre a été élagué rue de Froideval suite à des problèmes de téléphonie. Ce qui permet également un meilleur éclairage de la rue à cet endroit.
- Un arbre a été abattu le long de la Douce près du "gué" et le site a été nettoyé.
- Un arbre coincé sur le pont de la Douce a été retiré et débité.
- 2 arbres ont été abattus dans le virage avant le pont de l'autoroute, permettant une meilleure visibilité pour les automobilistes.
- L'entretien annuel du marquage au sol de la voirie a été réalisé par l'entreprise Signaux Girod la semaine du 17 au 21 août. Un chemin piétonnier a été matérialisé au sol par des bandes blanches, Rue du Port, afin de sécuriser le passage des piétons.
- Les fontaines de la Commune ont été nettoyées par Grand Belfort Communauté d'agglomération.

Membres extérieurs dans les commissions

Commission action sociale : Mmes Florence LLEDO, Martine LEMERCIER, Christine COURTOT et M. Patrick MUTSCHLER.

Commission bois : M. Patrick MURSCHLER.

Divers

Les jeux intervillages de pétanque ont été annulés.

La séance est levée à 22h10.

Fait à BOTANS, le 19 septembre 2020.

Madame le Maire,
Marie-Laure FRIEZ

